GROUPE DE TRAVAIL MAP (2)

MERCREDI 10 AVRIL 2013

RELEVE DE CONCLUSIONS

La deuxième réunion consacrée à la Modernisation de l'action publique s'est tenue le 10 avril 2013, sous la présidence du Secrétaire général des ministères économiques et financiers dans le cadre du cycle des réunions de concertation arrêtées en groupe de travail du 25 janvier. Les échanges ont porté sur :

- Les travaux du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril dernier ;
- Les programmes ministériels de modernisation et de simplifications (PMMS) ;
- Le projet de lois sur la décentralisation.

Le relevé de décisions du CIMAP du 2 avril, ainsi que les PMMS, avaient été adressés préalablement aux organisations syndicales. Par ailleurs, la circulaire du Premier ministre du 9 avril relative au recours à la formule de l' « agence » a été distribuée en séance. Enfin, la lettre que le Premier ministre a adressée aux deux hauts fonctionnaires les chargeant d'une mission d'analyse de l'évolution des missions de chaque niveau de l'administration de l'Etat, a été diffusée aux participants le 16 avril.

En propos liminaires, les organisations syndicales rappellent leurs préoccupations centrées sur l'avenir des réseaux des directions de Bercy, sur l'impact global des mesures envisagées sur les structures et sur les personnels des MEF. Elles sont dans l'attente d'un message fort de soutien de la part des ministres ; elles soulignent la nécessité de renforcer les moyens des services, afin de leur permettre de mieux faire face à leurs missions, de contrôle en particulier.
Elles s'inquiètent des réductions supplémentaires des dépenses publiques à réaliser, et demeurent dans l'attente d'information sur le Plan ministériel de Qualification (PMQ). Elles dénoncent l'insuffisance du dialogue social directionnel, tout particulièrement s'agissant de l'élaboration des démarches stratégiques, et regrettent de ne pas être, de façon générale, suffisamment associées aux orientations formulées.

En réponse à ces premières déclarations, le Secrétaire général apporte les précisions suivantes :

S'agissant du CIMAP du 2 avril 2013, le Secrétaire général souligne que les sujets spécifiques aux MEF ont été traités en étroite cohérence avec les conclusions du GT précédent du 15 février, notamment pour ce qui concerne les missions de la DGCCRF. De ce point de vue, il relève l'importance de la mission confiée à MM Rebière et Weiss afin d'optimiser l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat. Dans le cadre de cette mission, les MEF feront valoir les problématiques qui sont les leurs, ainsi que les éléments utiles d'analyse et de proposition ; les organisations syndicales seront également auditionnées par les missionnaires.

Concernant les PMMS, le Secrétaire général confirme qu'il s'agit de projets destinés, par définition, à intégrer le fruit de la réflexion et de la concertation qui se poursuivent, en particulier s'agissant des plans stratégiques directionnels ; ils traduisent dans chaque ministère, la volonté du Gouvernement de pouvoir mieux répondre aux attentes des entreprises et des citoyens.

Les organisations syndicales maintiennent leurs critiques sur les démarches d'élaboration des plans stratégiques et des PMMS. Elles réaffirment leur attachement aux implantations administratives territoriales des MEF et à un service public de proximité supposant le maintien d'un effectif suffisant. Les préconisations exprimées par les ministres sur l'évolution des services de la DGCCRF répondent globalement aux attentes des organisations syndicales. En revanche, les difficultés de maintien des activités du service commun des

laboratoires (SCL), en raison du manque d'effectifs et de moyens, sont dénoncées, et l'opposition à tout recours à l'externalisation des missions est réaffirmée. Enfin, dans cette période de transition, il est demandé un moratoire des réformes en cours dans les DDI et les DIRECCTE. Les organisations syndicales rappellent, par ailleurs, leur opposition à la poursuite des chantiers de mutualisation des missions support dans les DDI. Elles relèvent, avec satisfaction, la mention du maintien du réseau des directions régionales de l'Insee dans le PMMS.

Le Secrétaire général indique qu'il fera part de ces remarques aux ministres. Il prend acte par ailleurs de la volonté exprimée par les organisations syndicales de contribuer à la réflexion liée à l'élaboration des PMMS, qui sont encore des projets, les adaptations et actualisations se poursuivant jusqu'à la fin de l'année 2013, voire au-delà.

S'agissant du projet de loi sur la décentralisation, présenté le 10 avril en Conseil des ministres, il fera l'objet de trois textes distincts. Le premier texte «modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » sera soumis au Sénat dès ce printemps. Le deuxième texte, rassemblant les dispositions relatives à la « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires », sera examiné dans quelques mois. Enfin, un troisième projet de loi « de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale » doit encore faire l'objet d'échanges complémentaires, notamment avec le Sénat.

Les MEF sont plus directement concernés par le second projet qui sera soumis aux parlementaires à l'automne ; des dispositions de ce texte portent sur la question du transfert des compétences et des personnels qui y sont associés. Seuls les personnels des DIRECCTE sont susceptibles d'être concernés par ces réorganisations, étant observé qu'à ce stade, aucun transfert de personnel n'est évoqué. Il convient cependant d'attendre les arbitrages définitifs. Le Secrétaire général veillera à la prise en compte de l'intérêt des agents concernés.

La troisième réunion de concertation sur la Modernisation de l'action publique est prévue le 23 mai 2013. Le Secrétaire général invite les fédérations ministérielles à faire part de leurs observations sur le projet de PMMS par écrit afin d'enrichir le débat.
Une proposition d'ordre du jour sera préalablement adressée aux représentants des personnels.